

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2024
Volleyball de Plage Jeunesse



Mise à jour Avril 2024



Table des Matières

Sommaire des nationaux de plage 2024.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Équipes Étrangères.....	7
Politique de la certification de l'entraîneur	7
Catégories d'âge	9
Règles des compétitions et informations pour les participants	9
Directives pour l'organisation d'évènements	9
Règles de Jeux.....	10
Politique de la Certification de l'Entraîneur	10
Séances d'entraînement.....	12
Réunion de joueurs.....	12
Arbitres.....	12
Ballon de compétition et uniformes.....	13
Gestion des compétitions	14
Horaires et classement.....	14
Services Médicaux.....	15
Prix.....	16
Sanctions.....	17
Processus de Protêt et d'Appel.....	17
Repérage et Recrutement.....	18
Code de Conduite & Stratégies	18
Sport Sans Abus.....	19



Sommaire des nationaux de plage 2024

Volleyball Canada (VC) organisera deux (2) événements pour les catégories d'âges 14U à 16U afin de fournir un accès régional aux équipes. Les catégories d'âges 17U à 18U auront lieu en même temps que la compétition senior à Toronto.

Date	L'enregistrement s'ouvre	Ville	Âge/Genre	Lieu
le 16-18 août	le 15 août	Toronto	U14 – U18 masculin et féminin	Ashbridges Bay
le 23-25 août	le 22 août	Vancouver	U14 – U16 masculin et féminin	Spanish Banks East

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de plage 2024 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec tous les participants.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 **Joueurs** : Une équipe dans n'importe quelle catégorie d'âge doit avoir deux (2) joueurs sur la liste d'équipe. Pour participer aux nationaux de plage, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son Association provinciale/territoriale (APT) et de VC. Les joueurs peuvent seulement être inscrits sur un alignement (une catégorie d'âge) par événement.

1.2 Personnel de l'équipe

Chef d'équipe/Personnes en autorité (PEA): Il s'agit de la personne/du parent responsable de la gestion sur place de l'équipe aux nationaux de plage.

Toutes les équipes 14U-18U doivent indiquer leur PEA lors de l'inscription. Veuillez consulter la page Web de l'événement pour plus de détails.

Exigences obligatoires pour les personnes en autorité (PEA)		
Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE. Les APT vérifieront la formation sur la



		sécurité dans le sport de tous les entraîneurs-chefs.
Divulgateur de filtrage de Volleyball Canada ou Vérification du casier judiciaire (CRC))	Gratuit / Les coûts varient	L'un des formulaires de divulgation de dépistage de VC ou un CPC rempli au cours des 3 dernières années

Entraîneur: La personne qui est la principale responsable de l'entraînement de l'équipe. Cette personne doit disposer d'une attestation conforme aux exigences de VC en matière de sécurité du sport (voir la Section 3). Si l'équipe ne dispose pas d'un entraîneur qui voyage avec elle pour les Championnats nationaux de plage, elle peut laisser cette section vide.

- **Rappel important !** Seuls les entraîneurs/API identifiés sur la composition de la formation, qui ont satisfait aux exigences de sécurité en matière d'entraînement, seront autorisés à fournir des services d'entraînement sur place aux Championnats nationaux de plage. Veuillez vous référer à la *Section 3.1, Lignes directrices pour les entraîneurs*, pour plus de détails sur les types d'entraînement autorisés.

Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et VC. Cette personne ne sera pas listée sur la liste officielle et ils ne recevront pas d'accréditation à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur).

1.3 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.4 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur (euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur (euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.

1.5 Participer aux Championnats nationaux de plage avec athlète d'un autre APT Si deux athlètes, appartenant à des APT différentes, souhaitent s'inscrire ensemble en tant qu'équipe aux Championnats nationaux de plage, voici la procédure à suivre :

- Soumettre une demande de participation : Les joueurs doivent soumettre un formulaire de demande de participation à VC. VC fera ensuite un suivi auprès des deux (2) APT concernées pour obtenir une approbation. Les contacts de l'équipe recevront un courriel sous cinq (5) à sept (7) jours ouvrables, dans lequel ils seront informés des résultats de leur demande.

Tous les formulaires de demande se trouvent sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

- Inscription aux Championnats nationaux de plage : Une fois l'approbation reçue de VC, les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage.

Remarque : Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de recevoir l'approbation finale de VC. Toutefois, toute équipe qui se voit refuser ou qui ne soumet pas sa demande à VC avant la date limite de retrait de l'événement, sera exclue du tirage au sort et son remboursement sera sujet à des frais d'administration.



1.6 Championnats provinciaux : Tous les athlètes qui désirent participer aux championnats nationaux de plage doivent participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT) respective. Des dérogations peuvent être accordées dans les cas suivants :

- a) Circuit de la NORCECA ou FIVB
- b) Coupe Canada
- c) Programmes d'équipe provinciale
- d) Jeux du Canada
- e) Membre de l'équipe nationale
- f) Des circonstances atténuantes qui seront évaluées au cas par cas

Tout athlète désirant faire une demande d'exemption doit remplir le formulaire d'exemption et présenter sa demande avant le **Mardi 30 juillet**. Le formulaire se trouve sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnats national de VC doivent avoir au moins 11 ans.

1.8 Catégories d'âge : Les Championnats nationaux de plage comprennent cinq (5) catégories d'âge pour les jeunes de U14 à U18. Les athlètes doivent participer dans la catégorie d'âge associée à leur classe d'âge chronologique, à moins qu'ils ne choisissent d'être surclassés. Voir la Section 4 pour plus de détails sur les catégories d'âge.

1.9 Inscription pour les équipes souhaitant être surclassées :

Il n'existe aucune restriction concernant les équipes ou les athlètes qui ont été surclassés à une catégorie d'âge supérieure lors des Championnats nationaux de plage. Cependant, les points de classement seront ajustés si le groupe d'âge est différent de celui des championnats provinciaux. Voir la section 13.0 pour plus de détails sur le classement.

Une équipe qui « surclassée » est définie comme une équipe qui s'inscrit pour jouer dans une catégorie d'âge plus élevée que celle pour laquelle elle s'est déclarée avec son APT pendant la saison du club. Par exemple, une équipe qui joue principalement en tant qu'équipe 15 ans et qui participe aux championnats provinciaux de plage 15 ans avec son APT et qui veut participer aux championnats nationaux de plage 16 ans.

1.10 Dates d'inscription :

Les inscriptions se font selon la règle du premier arrivé, premier servi. Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT).

Event		Date d'inscription	Heure
Toronto	Ouverture de l'inscription	11 juin	12h00 HNE
	Date limite de l'inscription lève-tôt	9 juillet	17h00 HNE
	Date limite d'inscription	4 août	23h59 HNE
Vancouver	Ouverture de l'inscription	11 juin	12h00 HNE
	Date limite de l'inscription lève-tôt	9 juillet	17h00 HNE
	Date limite d'inscription	11 août	23h59 HNE



1.11 Frais d'inscription

	Frais d'équipe - Toronto	Frais d'équipe - Vancouver
Prix d'une inscription lève-tôt	257 \$	237 \$
Prix régulier	307 \$	287 \$

Les inscriptions tardives, reçues après la date limite d'inscription, sont soumises à des frais d'inscription de 50 \$ (par équipe). Volleyball Canada se réserve le droit d'accepter des équipes après la date limite si cela profite au tirage au sort du tournoi ou de refuser l'inscription tardive des équipes si cela nuit au tirage au sort du tournoi.

1.12 Conditions d'entrée minimales : VC se réserve le droit de combiner ou d'annuler tout groupe d'âge avec moins de huit (8) équipes inscrites. Dans ces situations, les joueurs auraient la possibilité de se retirer avec un remboursement complet ou d'augmenter une catégorie d'âge.

1.13 Modifications de la liste/des partenaires : Les équipes peuvent modifier leur liste de joueurs directement sur leur compte Sportlomo. Les changements peuvent être effectués jusqu'à la date limite de verrouillage de la liste. Après cette date, les modifications ne seront acceptées que dans des circonstances exceptionnelles.

1.14 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement

1.15 Changements de partenaire :

Les équipes peuvent demander de procéder à des changements à leur formation en remplissant un formulaire de demande de changement à la formation sur le site Web de l'événement. Les modifications à la formation seront permises jusqu'à la date limite d'inscription pour l'événement. Une fois cette date passée, les changements seront uniquement acceptés dans des circonstances extraordinaires.

IMPORTANT : Veuillez noter qu'un contact des deux athlètes doit confirmer le changement/retrait avant qu'il ne soit traité.

1.16 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des national des plages.

1.17 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à une épreuve non sanctionnée à l'extérieur du Canada pourrait être considérée comme non admissible au nationaux. SVP voir *section 2.0 – Participation pour les équipes et les joueurs étrangers* pour des plus amples informations.



1.18 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer aux nationaux de plages :

- Être membre en règle de leur APT et de VC.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer aux nationaux doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir section 2.0).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT. (à moins qu'une demande d'exemption ait été soumise et approuvée.)
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de VC.

2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à VC une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de VC.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de VC. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que VC aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les quatorze (14) jours suivant l'inscription.

** VC se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

2.3 Classement : Les équipes étrangères sont encouragées à participer dans un événement provincial ou territorial l'année pendant laquelle elles prévoient de participer aux nationaux de plages, afin d'aider avec la procédure d'établissement du classement. Les résultats finaux seront utilisés afin de classer les équipes étrangères pour assurer des matchs importants à toutes les équipes participantes aux nationaux de plages.

3.0

Politique de la Certification de l'Entraîneur

Critères d'admissibilité obligatoires pour les entraîneurs:

Tous les entraîneurs figurant sur une liste des Championnats nationaux de plage doivent satisfaire aux exigences de la Section A (ci-dessous) pour être autorisés à participer. Ces exigences s'appliquent à tous les entraîneurs, quel que soit leur statut de certification. Les APT vérifieront les exigences pour tous les entraîneurs par le biais de leur système d'inscription.

DATE LIMITE : Date limite d'inscription aux Championnats nationaux de plage.

SANCTIONS : Les entraîneurs qui ne respectent pas une partie ou la totalité des exigences établies dans la Section A (ci-dessous) seront inadmissibles à participer avec leur équipe dans un rôle d'entraîneur à un Championnat national de plages de VC au cours de l'année en question et il ou elle ne figurera pas au sein de la formation finale de l'équipe.



A	Vérification du casier judiciaire (CRC))	Les coûts varient	Vérification effectuée au cours des 3 dernières années Présélection effectuée chaque année
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE. Les APT vérifieront la formation sur la sécurité dans le sport de tous les entraîneurs-chefs.
	Apprentissage en ligne – Prendre une tête d'avance	Gratuit	L'apprentissage en ligne « Prendre une tête d'avance » offre aux entraîneurs les plus récentes informations issues de la 5e Conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport à Berlin en 2016.

3.1 Directives pour l'entraînement

Volleyball Canada définit l'entraînement comme un conseil, une instruction ou une aide extérieure de quelque nature que ce soit apporté à une équipe/un joueur. L'entraînement en phase de jeu n'est autorisé EN AUCUN CAS pour aucune des catégories d'âge aux Championnats nationaux Jeunesse.

L'entraînement pendant les pauses dans les matchs est autorisé pour certaines catégories d'âge. Veuillez consulter les lignes directrices ci-dessous. Tous les entraîneurs doivent remplir les exigences minimales pour pouvoir entraîner aux Championnats nationaux de plage telles qu'énumérées dans *la Section 3.0*.

U17 et U18

- L'entraînement n'est autorisé à AUCUN moment du match, y compris pendant les arrêts de jeu et entre les manches.

U16 et plus jeunes

- L'entraînement est autorisé pendant les arrêts de jeu et entre les manches.

4.0

Catégories d'âge

Volleyball Canada offrira les catégories d'âge suivantes aux championnats nationaux de plage pour les jeunes :



Toronto: U14 – U18 masculin et féminin

Vancouver: U14 – U16 masculin et féminin

	18U	17U	16U	15U	14U
Sept.	2005	2006	2007	2008	2009
Oct.	2005	2006	2007	2008	2009
Nov.	2005	2006	2007	2008	2009
Déc.	2005	2006	2007	2008	2009
Jan.	2006	2007	2008	2009	2010
Fév.	2006	2007	2008	2009	2010
Mars	2006	2007	2008	2009	2010
Avr.	2006	2007	2008	2009	2010
Mai	2006	2007	2008	2009	2010
Juin	2006	2007	2008	2009	2010
Juil.	2006	2007	2008	2009	2010
Août	2006	2007	2008	2009	2010
Sept.	2006	2007	2008	2009	2010
Oct.	2006	2007	2008	2009	2010
Sept.	2006	2007	2008	2009	2010
Oct.	2006	2007	2008	2009	2010

Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

5.0

Directives pour l'organisation d'événements

5.1 Pour qu'un événement soit reconnu comme un Championnat national de volleyball de plage, VC exige la participation d'un minimum de huit (8) équipes de trois (3) APT pour les événements U14 à U20.

5.2 VC se réserve le droit d'annuler ou modifier tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

6.0

Règles de Jeu



Les règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB seront utilisés à l'exception des variations de Volleyball Canada. Quelques variations notables pour les jeunes sont incluses ci-dessous. Veuillez consulter le site Web de Volleyball Canada pour une description complète de toutes les variations des règlements.

6.1 Règle de position des mains 16 ans et moins):

À partir de 2019, toutes les catégories d'âge de 16 ans et moins suivront la règle des mains de Volleyball Canada.

Un joueur peut avoir un contact double lors de son deuxième contact lorsqu'il termine un jeu avec son coéquipier en faisant une passe haute, à condition que le ballon ait une trajectoire perpendiculaire à la ligne de position des mains du joueur, à ses épaules et à ses hanches (c.-à-d. que le joueur est en position « carré ») et que le contact double ne mobilise que les mains.

6.2 Règles de service (U16 et moins)

À la suite d'une perte de service, le dernier joueur au service pour son équipe doit se trouver plus près du côté droit du terrain que son coéquipier lors du service de l'équipe adverse. Ceci sera le cas jusqu'au moment où l'équipe a droit à un nouveau service. Pendant un échange, chaque athlète a le droit de se positionner n'importe où sur le terrain. Résultat de la violation : 1. L'arbitre met fin à l'échange lorsque le serveur touche le ballon. 2. Point attribué à l'équipe au service.

6.3 Règle du premier contact en volleyball de plage (U16 et moins)

Lors de compétitions de Volleyball Canada pour les jeunes de 16 ans et moins, la réception du service ou le premier contact avec les mains/doigts ne sera pas autorisé, indépendamment de la qualité du contact. Le premier arbitre utilisera le signal « double touche » pour indiquer cette infraction.

6.4 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

7.0

Enregistrement de l'équipe et de l'entraîneurs

7.1 L'enregistrement des équipes aura lieu la veille du jour 1 de la compétition et le matin du jour 1. Veuillez vous référer aux dates/heures d'enregistrement spécifiques à l'événement ci-dessous:

Toronto	Vancouver
Jeudi 15 août = de 13 h 00 à 19 h 00, et Vendredi 16 août = de 8 h 00 à 8 h 45	Jeudi 22 août = de 13 h 00 à 19 h 00 et Vendredi 23 août = de 8 h 00 à 8 h 45

7.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer aux dates et heures indiquées ci-dessus.

7.3 Seules les personnes dont le nom figure sur la formation officielle peuvent enregistrer leur équipe à l'arrivée (athlète, PIA, entraîneur(e)). Si un membre officiel de l'équipe ne peut pas être présent(e), un(e) autre représentant(e) peut y être à sa place. Cependant, un consentement écrit doit être produit.



7.4 Les athlètes, ou leur représentant d'équipe désigné, devront effectuer les tâches suivantes lors de l'enregistrement de l'équipe :

- Assumer la responsabilité des hauts de compétition des joueurs
- Fournir une reconnaissance écrite que l'équipe comprend et doit participer aux Championnats nationaux de plage conformément aux dispositions suivantes :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de plage 2024 de Volleyball Canada
 - Livre de règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB et variations des règlements de Volleyball Canada
 - Code de conduite de VC
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales de VC

7.5 Enregistrement des entraîneurs

Tout entraîneur figurant sur la liste de composition officielle de l'équipe et souhaitant participer aux Championnats nationaux de plage en tant qu'entraîneur doit se présenter à la tente de commandement principale avant le premier match de son équipe.

Les entraîneurs devront effectuer les tâches suivantes lors de l'enregistrement :

- Présenter une pièce d'identité correspondant aux informations figurant sur la liste de composition officielle de l'équipe
- Fournir une attestation écrite indiquant qu'ils ont lu et compris les éléments suivants :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de plage 2024 de Volleyball Canada
 - Livre de règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB et variations des règlements de Volleyball Canada
 - Code de conduite de VC
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales de VC
 - Exigences relatives à la formation sur le sport sécuritaire
- Récupérer un badge pour les identifier en tant qu'entraîneur pendant la journée du tournoi.
 - Les entraîneurs doivent porter le badge pendant tous les matches dans lesquels ils interviennent.
 - Le badge doit être rendu à la fin du tournoi.

8.0

Séances d'entraînement



Les équipes peuvent profiter des terrains d'entraînement sur le site de l'événement, disponibles de 13 h 00 à 17 h 00 la veille du premier jour de la compétition (le jour même de l'ouverture de l'enregistrement). Les terrains sont attribués selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Les équipes doivent fournir leurs propres ballons pour l'entraînement. Une quantité limitée de ballon sera accessible à la location. Veuillez vous référer à la page Web de l'événement pour plus détails.

9.0

Réunion des joueurs

La réunion des joueurs pour les Championnats nationaux de plage Jeunesse est obligatoire et aura lieu le matin du premier jour de jeu. Elle commencera peu après la fermeture de l'enregistrement.

Lors de cette réunion, le directeur du tournoi informera les participants du programme de la journée et de toute information nouvelle ou pertinente.

10.0

Arbitres

10.1 Joueurs arbitres

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de plage doivent compter les points et à arbitrer les matchs tout au long du tournoi. Un calendrier sera publié, précisant la date à laquelle les équipes devrez être arbitre chaque jour. Les équipes doivent noter que cela inclut les fonctions d'arbitre pour un (1) match après le match où vous êtes éliminé du tournoi.

Le manquement à se présenter à un arbitrage qui vous est attribué entraînera une amende de 50 \$ pour l'équipe. Si une équipe n'est pas en mesure de mener à bien sa mission d'arbitre, elle doit désigner une autre équipe pour arbitrer en son nom et informer la tente de commandement dès que possible de ce changement.

10.2 Arbitres de VC

Des superviseurs de terrain (arbitres officiels de Volleyball Canada) se promèneront d'un terrain à l'autre tout au long de la compétition. Si un problème survient sur votre terrain, veuillez immédiatement consulter un superviseur de terrain avant de reprendre le jeu.

De plus amples renseignements sur les superviseurs de terrain seront fournis lors de la réunion des joueurs.

Tous les matchs pour les médailles seront arbitrés par un arbitre de Volleyball Canada.

11.0

Ballon de compétition et uniformes



11.1 Ballon de jeu officiel

Le ballon officiel des Championnats nationaux de plage est le Mikasa VLS300.

Des ballons de jeu seront fournis pour tous les matchs. Les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement.

11.2 Hauteur du filet

	Équipes féminines	Équipes masculines
14U	2.15m	2.20m
15U	2.20m	2.35m
16U	2.24m	2.35m
17U	2.24m	2.43m
18U	2.24m	

11.3 **Largeur de la ligne** : Pour les compétitions de VC, la largeur des lignes est de 2,5 à 8,0 cm.

11.4 Uniformes de compétitions

- L'équipement d'un(e) joueur(euse) est composé d'un maillot et de shorts/culotte.
- Toutes les équipes inscrites aux Championnats nationaux de volleyball de plage recevront un haut de compétition qui doit être porté à tous les matchs. Les demandes de tailles et de style peuvent être faites pendant le processus d'inscription.
 - Femmes : les joueuses pourront choisir entre un haut de style brassière ou de style débardeur Left on Friday
 - Hommes : les joueurs recevront un débardeur Jumplete.
- Il est fortement recommandé que les shorts/culottes des équipes soient de même style et de même couleur.

Autres options d'uniforme : En plus des hauts de compétition fournis par VC, les équipes peuvent porter des hauts de style débardeur ou brassière achetés dans le cadre de la prévente en ligne ou sur place à la tente de produits. Si les athlètes portent des uniformes qui ne respectent pas ces exigences, ils devront se changer afin de porter les vêtements fournis par VC.

11.5 Uniformes par temps froid :

Par temps froid et humide, les athlètes sont autorisés à porter des vêtements supplémentaires de type compression sous leur uniforme d'équipe. Ces articles doivent être de même style, tissu et couleur pour les deux athlètes.

L'approbation doit être accordée par les arbitres ou par le comité du tournoi de VC.

12.0

Gestion des compétitions



Tous les horaires et les résultats de compétition doivent être accessibles sur le portail de gestion des résultats du tournoi. Veuillez-vous référer à la page Web avant l'événement pour obtenir d'autres détails.

Tous les matchs seront enregistrés sur des feuilles de match.

13.0

Horaires et classement

13.1 Tirage au sort

Chaque nationaux de plage varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

VC s'efforce de fournir au moins 7 matchs aux nationaux (sur trois jours). En raison de circonstances imprévues, VC ne peut pas toujours fournir 7 matchs par équipes.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum d'un match consécutif par jour

13.2 Procédure de bris d'égalité

Classement de fin de tournoi de poule : L'égalité entre les équipes dans le cadre du tournoi de poule est brisée par les procédures suivantes, par ordre de priorité. SEULES les équipes à égalité sont prises en considération.

Égalité entre 2 équipes :

- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Résultat du match en face-à-face

Égalité entre 3 équipes ou plus :

- L'équipe présentant le meilleur ratio de points d'échange dans les matchs entre les équipes à égalité;
- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Si l'égalité persiste, le classement est déterminé par le classement du tournoi.

Classement précédant l'événement : Veuillez consulter la Section 13.4.

13.3 Classement

Nouveau pour 2024 Le classement pour toutes les catégories d'âge et de sexe aux championnats nationaux de plage sera basé sur un système de points. VC recueillera deux points de données : le classement d'une personne au championnat provincial et son résultat au championnat provincial.

Veuillez consulter le document sur le classement des Championnats nationaux de plage pour les jeunes de 2024 pour obtenir tous les détails concernant les règles de classement pour chaque catégorie d'âge.



Veillez noter que le classement ne peut être effectué que lorsque tous les championnats provinciaux sont terminés. VC vise à distribuer l'ébauche du classement une semaine avant l'événement ou dans les 48 heures suivant le dernier championnat provincial.

Volleyball Canada se réserve le droit d'ajuster le classement afin d'offrir la meilleure expérience de compétition aux équipes participantes.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite) Pour de plus amples détails sur le processus de classement, veuillez consulter le document Classement des Championnats nationaux de plage 2024 de VC.

Volleyball Canada se réserve le droit de modifier le classement afin d'offrir la meilleure expérience de compétition possible aux équipes participantes.

13.4 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier les horaires provisoires une semaine avant la date de début de l'événement, ou dans les 48 heures suivant le dernier championnat provincial. Les horaires provisoires peuvent être modifiés et les équipes doivent vérifier l'horaire final pour s'assurer d'être à l'heure pour les matchs. Veuillez noter que les horaires ne peuvent pas être établis tant que le classement n'a pas été effectué, ce qui ne peut pas être finalisé avant la fin des championnats provinciaux.

Les horaires définitifs seront affichés après l'enregistrement, le soir précédant la date de début de la compétition. Aucun changement ne sera apporté aux horaires définitifs une fois qu'ils seront affichés.

Les horaires seront élaborés de manière à répondre le mieux possible aux besoins de la catégorie d'âge ou de sexe, du lieu de compétition et de la taille du tableau. Un programme basé sur les divisions ou les niveaux peut être utilisé. Tous les détails concernant les horaires seront affichés sur la page web de l'événement.

13.5 Pauses prévues

Volleyball Canada tentera de prévoir au moins une pause pour toutes les équipes, chaque jour du tournoi. Toutefois, si à un moment quelconque, le jeu devait prendre du retard, ces pauses seront effectuées de manière à ce que tous les matchs se terminent avant 17 heures, heure à laquelle le contrat de location de Volleyball Canada à Ashbridges prend fin. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer qu'il est au courant des matchs sur le terrain et de l'ordre de jeu, afin qu'il soit prêt pour son match.

13.6 Défection ou forfait

Les équipes sont censées commencer leur match à l'heure et conformément à l'horaire prévu. Si une équipe ne se présente pas dans les 10 minutes suivant l'heure de début, leur première manche sera automatiquement perdue. Après les 10 minutes suivantes, le match entier sera perdu par forfait.

14.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

14.1 Gestion des commotions cérébrales



Toutes les équipes participant aux nationaux de plage sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [Section politique](#) du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

14.2 Temps morts médicaux

Les jeunes athlètes ont droit à un (1) temps mort médical, par joueur, par jour de tournoi.

Tous les temps morts médicaux doivent être supervisés par l'un des thérapeutes sportifs du tournoi. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu pendant un temps mort médical. Les joueurs ont droit à un maximum de cinq (5) minutes au total pour un temps mort médical, le temps commençant à partir du moment où le thérapeute sportif arrive sur le terrain.

Si un athlète se blesse ou tombe malade pendant le tournoi et ne peut donc pas continuer à participer, aucun remboursement ne sera effectué. Les points seront attribués jusqu'au moment du retrait du tournoi. Si la blessure ou la maladie survient avant le tournoi, vous pouvez espérer un remboursement des frais du tournoi. Pour de plus amples détails sur les retraits, veuillez consulter la Section 1.14.

Pour consulter la politique d'arrêt de jeu pour raisons médicales dans son intégralité, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

15.0

Prix

15.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux de plage :

- Médailles de
 - 1re, 2e et 3e positions pour toutes les sections
- Bannière de championnat de club (Toronto seulement)

15.2 Championnat de club

Le prix de championnat de club sera décerné au club qui amasser le plus de points avec les résultats individuels dans toutes les catégories d'âge jeunesse aux Championnats nationaux de volleyball de plage à Toronto. Le club qui accumule le plus de points à la fin du tournoi sera couronné champion des clubs pour cette année.

Veuillez vous référer au site Web de l'événement pour les règlements complets et l'admissibilité relatifs à ce prix.

15.3 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remises des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux de plage pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.



Toutes les autres équipes médaillées recevront leurs médailles à la zone de ramassage désignée. Aucune cérémonie officielle ne sera organisée pour les médaillés, sauf pour ceux de la section de championnat.

La bannière de championnat de club sera remise à un(e) représentant(e) du club et/ou aux athlètes participants pendant la cérémonie de remise des prix.

16.0

Sanctions

16.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux de plage:

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.
- Le livre des règles de la FIVB ou les variations des règles de Volleyball Canada sont enfreints de quelque façon que ce soit.
- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

16.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux de plage les frais suivants :

- 50,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;
- 50,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- 50,00 \$ pour avoir manqué une affectation d'arbitre ;

16.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

17.0

Processus de Protêt et d'Appel

17.1 Tout protêt ou appel aux nationaux de plage sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un membre du Comité national des plages ou un délégué autorisé;



- Un représentant du comité organisateur;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

17.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationale de plages: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

17.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Un aspect technique des conditions du match (météo, lumière, etc.).
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

17.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 50 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

17.5 En cas d'incident pendant un match, la réclamation doit être déposée au moment de l'incident, avant que le jeu reprenne. Pour prendre connaissance de la politique sur les réclamations, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

18.0

Repérage et Recrutement

Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par [USport](#) et la CCAA ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.



19.0

Code de Conduite & Stratégies

Tous les participants aux Championnats nationaux de plage doivent respecter les politiques et les directives établies par Volleyball Canada. Toute violation de ces politiques est sujette à des amendes et/ou des sanctions telles que décrites dans la [politique en matière de plaintes et de discipline de Volleyball Canada](#).

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales politiques liées à la compétition pour les Championnats nationaux de plage :

19.1 [Code de conduite](#)

19.2 [Interruption de jeu](#)

19.3 [Chaleur extrême](#)

19.4 [Politique anti-dopage](#)

Pour une liste complète de toutes les politiques de Volleyball Canada, veuillez consulter le [site Web de VC](#).

20.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire et sans abus. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Rapports sur le sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Chaque personne est tenue de signaler les cas de maltraitance ou de soupçons de maltraitance à VC ou à une association provinciale et territoriale afin que ces situations puissent être traitées rapidement.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît voir le [Safe Sport Vue d'ensemble processus de plainte](#). Les rapports peuvent être adressés au Ligne d'assistance du sport Canadien - 1-888-837-7678 ou par courriel info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via [sport sans abus](#).

Éducation

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport, disponible sur le [site Web de l'Association canadienne des entraîneurs](#).

À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.



VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent un module d'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire approuvé :

1. [Respect et sport pour leaders d'activité](#) –ce cours sensibilise les leaders et entraîneurs œuvrant auprès des jeunes, les officiels et participants à reconnaître, comprendre et réagir aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.
2. Formation sur la sécurité dans le sport de l'[Association canadienne des entraîneurs](#) - ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

Gestion des risques

Tous les entraîneurs, les membres du personnel, les bénévoles, les arbitres, et les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux activités de l'équipe nationale au Canada et à l'étranger doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des risques. Ces exigences sont aussi en place pour toutes les mêmes personnes impliquées dans les compétitions nationales de VC. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.

Volleyball Canada est partenaire avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification des antécédents criminels à l'échelle canadienne. IL s'agi' d'une vérification plus sécuritaire et peut être partagée avec d'autres organisations. Pour obtenir votre vérification, veuillez cliquer ici : [Vérification des antécédents au Canada - Sterling Backcheck.](#)

Pour aider nos membres à mieux comprendre ce qu'ils ont à faire, nous avons compilé une [liste des questions les plus fréquentes](#).

Ligne  D'ASSISTANCE DU SPORT CANADIEN	
 1 888 83SPORT (77678)	8 h à 20 h (HE) 7 jours sur 7
 info@sport-sans-abus.ca	
 www.sport-sans-abus.ca	